Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026015-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Délibération n°2026/01/5

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Samuel LE PENNEC
Absents excusés et représentés :	Philippe LE RAY a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Valérie THOMAZO a donné pouvoir à Nathalie LE BODIC
Absents excusés :	Bernard FRANÇOIS, Joëlle LE GAT
Secrétaire de séance :	Éva LEROUX
Date de convocation :	19 janvier 2026

Objet : Demande de subvention au département – Aide à la circulation des œuvres

Dans le cadre des animations culturelles proposées par la municipalité, Madame Mathilde Dinard, adjointe déléguée à la culture, suggère à l'assemblée la représentation du spectacle "L'assemblée des Bourdons", de la compagnie Pied en Sol de Redon.

L'assemblée des Bourdons est une composition artistique mêlant des partitions chorégraphiques, des ensembles de mouvements, de percussions, de voix et de transe.

Ce spectacle gratuit pour le public aura lieu aux alentours du 15 novembre prochain, à l'espace Les Hermines. L'horaire reste à définir.

Le conseil départemental du Morbihan peut financer cette prestation à hauteur de 50 %, au titre de la circulation des œuvres, plafonnée à 4 000 € HT. Le montant du devis s'élevant à 3 675 € HT, le reste à charge financier pour la mise en place de ce spectacle pour la commune est donc estimé à 1 837,50 €.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260126-DE2026015-DE

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'ORGANISER la représentation du spectacle "L'assemblée des Bourdons", dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 : DE DONNER POUVOIR à Madame le Maire, ou à son représentant légal, pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Article 3 : DE SOLLICITER une subvention auprès du Département du Morbihan au titre de la circulation des œuvres.

La Secrétaire de séance,
Éva LEROUX.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
56400 (Morbihan)